



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



BUREAU DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020

En Visioconférence

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :
Madame Huguette UHLMANN
Monsieur Francis ANDREU - Christophe BOURDIN - Jean-Marc SENTEIN

Présidents de district :
Messieurs Francis ANJOLRAS - Raphaël CARRUS - René LATAPIE

Participent : **Messieurs Olivier DAURIOS - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU**

Excusé : **Monsieur Michel CHARRANCON**

Ouverture de la Séance à 9h30

ETAT DES LIEUX - SITUATION COVID-19

Monsieur Damien LEDENTU prend la parole pour évoquer le référent COVID au sein des Ligues Districts et Clubs, précisant que pour répondre aux interrogations et aux inquiétudes des Clubs, la LFA a décidé de créer et d'identifier des référents COVID dans les Clubs, Districts et Ligues, qui auraient les missions suivantes :

Référent COVID dans les clubs

Ses missions :

- Contribuer au suivi sanitaire du groupe dans le cadre des rencontres officielles,
- Il doit être l'interlocuteur privilégié envers le référent ligue ou district
- Assurer la communication des protocoles à l'ensemble des parties prenantes,
- Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire,
- Evaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions préventives adaptées.

Référents COVID à la Ligue ou dans les Districts

Ses missions :

- Informer, orienter et accompagner les clubs.
- On doit pouvoir le joindre facilement y compris la veille de match : c'est la raison pour laquelle il y a eu la création à la Ligue d'une adresse mail ainsi qu'un numéro de portable dédié à la gestion de la crise sanitaire.

Il doit être un filtre afin d'éviter de saturer la hotline pandémie.

Quelques recommandations :

- Pas de politique de testing pour le football amateur,
- Une décision de l'ARS / Caisse Primaire / Préfecture / Mairie est toujours prioritaire par rapport au protocole FFF
- Pas de report possible pour les matchs de Coupe de France,
- Si les vestiaires sont fermés, la rencontre doit se dérouler.

Concernant les recommandations de la préfecture parues hier au soir notant la fermeture des vestiaires, le Président précise que les établissements concernés sont ceux de type X (salles couvertes et non de plein air). Cet arrêté ordonne la fermeture jusqu'au 18 octobre.

Monsieur SENTEIN précise qu'à la lecture du document, et dans l'esprit des gens, les maires vont inclure les vestiaires de leurs stades.

Monsieur Raphaël CARRUS ajoute que la préfète du Tarn a préconisé aux mairies la fermeture de toutes enceintes et vestiaires ; on sent un flou artistique quant aux diverses recommandations des autorités.

A la lecture du document préfectoral, le Président de la Ligue demande à ce que tout reste en l'état, les rencontres devant donc se dérouler malgré la fermeture des vestiaires.

Monsieur CARRUS craint des débordements en cas d'exclusion d'un joueur lors d'une rencontre, celui-ci devant normalement regagner les vestiaires.

Madame La Secrétaire Générale précise que le message délivré par les délégués de match auprès des référents COVID des clubs doit être pédagogique, faire preuve de souplesse et de compréhension. De plus, elle fait remarquer que la présence du référent Covid du club n'est pas indispensable sur toutes les rencontres. Il peut se faire suppléer.

Monsieur René LATAPIE préconise d'informer le public que le port du masque est obligatoire par le biais de micro et non de façon individuelle, ce qui permet de ne pas focaliser sur un individu mais de responsabiliser plutôt le public en général.

Monsieur LEDENTU donne quelques chiffres sur les matchs remis suite au COVID-19 :

JOURNEE 1 – 06/09/2020 R1 : 1 rencontre
 R2 : 2 rencontres
 R3 : 2 rencontres
JOURNEE 2 – 13/09/2020 R1 : 2 rencontres
 R2 : 2 rencontres
 R3 : 2 rencontres
 U18 R1 : 4 rencontres
 U17 : 1 rencontre
 U16 R2 : 1 rencontre
JOURNEE 3 – 20/09/2020 U20 : 1 rencontre
 U18 : 2 rencontres
 U16 : 1 rencontre

COUPE DE FRANCE - ORGANISATION DU 4^{ème} TOUR

Le tirage aura lieu sur le site de Castelmaurou et en direct sur les réseaux sociaux de la Ligue, le Mercredi 23 Septembre 2020 à 13h00, avec la participation du Président du Toulouse Football Club, Monsieur Damien COMOLLI.

Sur ce tour :

- 67 clubs qualifiés
- + 3 clubs de National 2 (US COLOMIERS, AS BEZIERS, CANET EN ROUSSILLON FC)
- Pour un total de 70 Clubs

Lors de ce tour doit avoir lieu la remise des maillots : les maillots seront remis aux Présidents de Districts lors du Comité Directeur du 26 septembre prochain, de manière à les redistribuer ensuite aux clubs à partir du 28 septembre.

Aucun maillot ne sera remis sur les sites de la Ligue (mesure prise en vue de limiter les risques liés au Covid).

Le tour précédent ayant eu lieu selon le même dispositif, Monsieur Olivier DAURIOS informe le Bureau que la diffusion sur les réseaux sociaux a été, pour une première dans ses conditions, une réussite avec plus de 45000 personnes touchées, 800 personnes qui ont suivi en simultanément le tirage et plus de 6000 vues.

Les données sont encourageantes et laissent entrevoir un potentiel intéressant, avec un nouveau public à conquérir.

VOLET ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Monsieur Christophe BOURDIN prend la parole pour évoquer les divers dossiers en cours de traitement ou clos.

Concernant le dossier relatif aux clubs de l'ASPTT Albi et Sainte Christie Preignan, il regrette le mépris du juge ayant instruit le dossier vis-à-vis du football amateur.

Monsieur Le Président informe le Bureau que la Ligue a fait appel auprès de la commission fédérale d'appel de la FFF, à ce jour, le dossier n'a toujours pas été traité.

Sur ce dossier, Monsieur CARRUS tient à remercier les services de la Ligue et son Président pour le soutien apporté aux Districts, mais regrette le manque de solidarité dans ce dossier .

Monsieur Christophe GENIEZ intervient sur le dossier USEP précisant que le service juridique de la F.F.F. a refusé le changement de nom pour les clubs malgré plusieurs jurisprudences.

Le Président ne comprend pas cette situation et donne deux exemples quand il était Président du District Haute Garonne où deux clubs portent le même nom.

MEMBRES DE COMMISSIONS

Cotisation des membres

Madame La Secrétaire Générale soulève le problème de la cotisation des membres individuels composant nos commissions. Notamment ceux qui sont déjà licenciés auprès de leur District.

Des discussions s'engagent concernant les modalités de paiement de la cotisation par les membres.

A la lecture de la réglementation en vigueur, Monsieur BOURDIN précise qu'il n'est pas nécessaire de refaire payer une cotisation à un licencié déjà possesseur d'une licence dans un des districts ou clubs appartenant à notre Ligue. Cette licence suffit à pouvoir être membre de nos commissions. Il n'est donc pas nécessaire d'établir une licence payante supplémentaire.

Monsieur Francis ANJOLRAS souhaite que soit clarifié les opérations de débit sur les comptes des Districts concernant les cartes de membres d'ayant-droit qui représente une somme non négligeable.

Sur ce point, Monsieur Le Président précise que les modalités en vigueur pour 2020/2021 sont maintenues mais qu'une réflexion sera menée pour la saison prochaine et rappelle la nécessité de posséder cette licence et non une carte d'ayant droit vu que nous sommes sur une année électorale.

Vote des Présidents/Présidents Délégués de commissions

Considérant que les mandatures étant réglementairement basées sur une durée d'une saison, et que les assemblées électorales ont été repoussées pour cause de crise sanitaire, la question de la légitimité et de la reconduction des membres élus à ces postes est posée.

Monsieur CARRUS précise qu'en ce qui concerne le District du Tarn, les fonctions ont été prorogées jusqu'à l'assemblée électorale du District. Il en est de même dans d'autres Districts.

Madame La Secrétaire Générale souligne qu'en milieu de saison, s'il est nécessaire de recomposer de nouvelles commissions suite aux élections, cela aura forcément une incidence sur le déroulement de nos compétitions.

Monsieur Le Président propose de prolonger le mandat des membres jusqu'à l'assemblée générale électorale qui aura lieu fin janvier 2021 ; les changements se feront à l'issue de cette assemblée.

La proposition est soumise au vote :

- POUR la proposition : 5
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 2

La proposition est adoptée à la majorité.

Madame La Secrétaire Générale propose que les postes actuellement vacants dans certaines commissions seront pourvus et adoptés lors du prochain comité de direction.

SERVICES CIVIQUES

Monsieur Christophe GENIEZ dresse un état des lieux des services civiques alloués à la Ligue et ses Districts, tout en précisant que la Ligue a fait une demande auprès de la LFA pour l'obtention de 28 postes au lieu des 14 proposés initialement, demande acceptée par la LFA.

La répartition des postes est donc la suivante :

- Ligue : 6 postes de service civique
- Districts Gers/Pyrénées Orientales/Tarn et Garonne : 1 poste
- Districts Ariège /Haute Garonne/Lot : 2 postes
- Districts Gard-Lozère/Tarn : 3 postes
- District Hérault : 6 postes

Les Districts des Hautes-Pyrénées et de l'Aveyron n'ont fait aucune demande.

CANDIDATURES PÔLE ESPOIR FEMININ DE BLAGNAC

Monsieur Le Président informe le Bureau que suite au départ du responsable du Pôle, un appel à candidature a été effectué pour son remplacement.

A ce jour, 11 dossiers ont été reçus et font l'objet d'une étude en vue par la suite d'effectuer des entretiens préliminaires à l'embauche ; à ce titre, un jury a été créé et se composera des personnes suivantes :

- La responsable des Pôles Féminins de la FFF
- Le Directeur Technique régional
- Un membre élu en la personne du trésorier général de la Ligue
- Le directeur général de la Ligue

Les candidatures retenues feront l'objet d'une analyse poussée et les profils retenus seront convoqués pour des entretiens.

L'objectif est de nommer dans les plus brefs délais le nouveau responsable de façon à pouvoir rassurer les familles des joueuses.

A ce jour, Monsieur Valentin GRENIER gère temporairement la structure sous couvert de Madame Gaëlle DUMAS, CTR de la Ligue, en charge du plan de performance fédéral. Le contrat de Monsieur GRENIER a été modifié.

LIVRAISON TERRAIN SYNTHETIQUE

Monsieur GENIEZ fait un point de la situation à savoir que le chantier a débuté le 21 juillet et s'est achevé le 22 août, respectant les délais impartis.

La réception du terrain a eu lieu le 15 septembre dernier en présence des services idoines.

PROJET JO 2024

Monsieur GENIEZ fait un point sur ce dossier, précisant que le projet est toujours d'actualité ; cependant, au regard de la situation économique et des différents investissements à réaliser, une priorisation des travaux devra être réalisée.

Par conséquent, après l'investissement sur le terrain synthétique, les prochains travaux prioritaires concerneront la rénovation des vestiaires et le bassin d'eau.

Concernant les subventions de la Région, Monsieur Le Président précise que celles-ci se feront sur deux exercices (2020/21 et 2021/22) ; à ce titre, un plan de financement sera présenté lors d'un comité directeur.

Monsieur Le Trésorier Général souhaite que les subventions fédérales et territoriales soient garanties de manière à ne pas mettre en péril le projet et son financement.

FORFAIT COVID-19

Les forfaits de rencontres liées au COVID risquent de se multiplier cette saison; or, l'article 36 du règlement « Dispositions communes des championnats » précise qu'au-delà de 2 forfaits, l'équipe est mise hors compétition.

Monsieur BOURDIN demande qu'un texte soit rédigé précisant que les forfaits pour cause de COVID ne soient pas liés à la réglementation, de manière à éviter une multiplication des forfaits généraux.

A ce titre, il conviendra de produire un texte clair et précis afin de ne pas créer de confusion auprès des clubs (notamment en ce qui concerne les justificatifs prouvant le lien avec le COVID).

ARTICLE 176 des RG (matches et tournois amicaux)

Monsieur Le Président précise que la Ligue n'a en aucune manière traité les tournois départementaux; en effet, la commission des tournois de la Ligue gère uniquement les tournois qui font participer des équipes hors Occitanie.

Monsieur ANJOLRAS remercie la Ligue d'avoir apporté une réponse claire et précise.

Pour clarifier la situation, Monsieur BOURDIN précise que la Ligue délèguera aux Districts la gestion des tournois internes à l'Occitanie.

VOLET FINANCIER

CAISSE DE PEREQUATION U18 FEMININE

Suite aux courriers de deux clubs participant au championnat U18F demandant une aide financière de la Ligue pour aider les clubs à supporter les frais importants liés aux déplacements de leurs équipes, Monsieur Le Trésorier Général apporte des précisions quant aux modalités de mise en place de la caisse de péréquation sur ce championnat.

Au regard de la situation et étant donné que la structuration de ce championnat (un seul groupe) fait suite aux directives imposées par la FFF, Monsieur Le Trésorier Général propose dans un premier temps de consulter les autres Ligues sur ce sujet et voir comment elles sont organisées pour dans un second temps sensibiliser la Fédération sur ce problème dont l'origine provient des directives fédérales.

Par ailleurs, le Président demande que soit étudiée la possibilité de dégager éventuellement des fonds à travers les contrats d'objectifs, étant donné que c'est la seule catégorie qui est organisée avec une seule poule.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Monsieur Le Trésorier Général informe le Bureau qu'à ce jour, les dettes des clubs au 30 juin 2020 sont quasi inexistantes et ce grâce au travail de fond réalisé pour remédier à cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le Président

Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN

